



Lillers, le 20 mai 2009

Direction Générale des Services  
Didier Bée

Référence : DB/DP2008/162

Transmis pour :

- attribution

Copie pour information à :

Pascal Barois  
Pierre Camez  
Mairies des 21 communes de la CAL  
L'ensemble du personnel  
administratif de la CAL

**Destinataires**

**Madame et Messieurs les Vice-Présidents  
de la Communauté Artois-Lys**

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DU 11 MAI 2009**

Le Bureau de la Communauté Artois-Lys s'est réuni le onze mai deux mille neuf à seize heures, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Barois, Président, en suite de convocation en date du quatre mai deux mille neuf.

Etaient présents : Madame et Messieurs Pascal Barois, Gilles Mouquet Daniel Rougé, René Hocq, Pierre Selin, Marcel Cocq, Marc Boulnois et Claudine Vincent.

Etait excusé : Monsieur Hervé Deroubaix.

Secrétaire de séance : Monsieur Marc Boulnois.

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL**

#### **1°) Economie de proximité - exploitation de l'estaminet St-Benoît à Amettes**

En présence de Monsieur le Maire d'Amettes, le Bureau a pris connaissance du processus de sélection des candidats à la reprise de

7 rue de la Haye - BP 57  
62193 LILLERS cedex  
Tél. 03 21 54 60 70  
Fax 03 21 64 80 48  
[www.cc-artois-lys.fr](http://www.cc-artois-lys.fr)  
e-mail : [contact@cc-artois-lys.fr](mailto:contact@cc-artois-lys.fr)

Toute correspondance administrative  
est à adresser à Monsieur le Président  
de la Communauté Artois-Lys

l'exploitation de l'estaminet à Amettes suite à la décision de liquidation judiciaire prise à l'encontre de la SARL St-Benoît gérée par Philippe Deloffre fin janvier 2009.

Après sélection de deux candidatures sur quatre en avril dernier à l'issue d'une première rencontre avec chaque porteur de projet, un nouvel entretien a été organisé sur le site d'Amettes le 6 mai 2009. Au sortir de ce nouvel échange, les candidats devaient confirmer leur candidature, par courrier adressé à Monsieur le Président de la Communauté Artois-Lys, en présentant leur motivation pour la reprise de l'affaire et leur apport financier personnel pour la reprise de l'estaminet.

En tenant compte des avis de Monsieur le Maire d'Amettes, de Christian Mine de la CCI de Béthune, le Bureau a décidé de retenir la candidature de Mme NEUVILLE (de Noyelle-Vion - 62).

## **DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **A - Aménagement du territoire Artois-Lys**

#### **1°) Geotopia : tarification des activités**

Agissant par délégation du Conseil, le Bureau, à l'unanimité a décidé de réviser la grille tarifaire des activités de Geotopia en déclarant gratuites les activités de Geotopia relayant des manifestations internationales, européennes, nationales et régionales.

#### **2°) Geotopia : partenariat avec Monsieur Bernard Maitte - conférence**

Agissant par délégation du Conseil, le Bureau, à l'unanimité, a décidé de valider la convention entre la Communauté Artois-Lys et Bernard MAITTE, conférencier, dans le cadre de la journée Sciences organisée à Geotopia le 30 mai 2009. Monsieur le Président est autorisé à intervenir à la signature de la convention.

La conférence porte sur Galilée. Le coût de l'intervention est de 150 €.

#### **3°) Geotopia : cycle de formation à l'éco-construction**

Les membres du Bureau ont pris connaissance de l'état d'avancement du projet de cycle de formation à l'éco-construction des entreprises du bâtiment du Pays, projet qui s'inscrit à la fois dans le cadre du Programme Local de Développement Economique et du Plan Climat Territorial entre le Pays et le Conseil Régional.

Le CD2E est le partenaire privilégié du territoire pour la mise au point du programme qui intègre les éléments suivants :

- la maîtrise de l'énergie
- le gros œuvre
- l'enveloppe / isolation des bâtiments
- la construction bois
- les systèmes d'énergies renouvelables
- le confort dans l'habitat
- la gestion de l'eau / des ressources.

Les formateurs seraient à la fois des enseignants de centres de formations agréés (GRETA, AFPA...), mais aussi des artisans experts, des bureaux d'études spécialisés ainsi que des intervenants issus des structures partenaires de Geotopia ou du CD2E (entreprises qualifiées et des distributeurs). Les intervenants seraient choisis suite à une procédure de mise en concurrence.

En préambule au cycle de formation des entreprises, une journée de sensibilisation « éco-construction et urbanisme » aurait lieu le vendredi 2 octobre 2009 (DATE A VALIDER) à Geotopia à destination des élus du Pays de la Lys romane, des techniciens de la planification et des bailleurs sociaux avec intervention du CAUE 62, de l'AULAB et de CD2E.

Ce projet sera proposé pour avis au Conseil de Développement du Pays le 11 juin 2009 dans les programmes d'actions du Plan Climat et du PLDE.

Le Bureau insiste sur la nécessité d'une bonne mise en adéquation de ce projet avec les autres projets du territoire comme le Programme Local de l'Habitat et sa mise en application (OPAH énergie, etc...).

## **B - Dispositifs européens**

### **1°) Leader - Venue des Finlandais - coopération environnement**

Un bilan de la visite de la délégation finlandaise entre le 22 et 24 avril 2009 a été présenté au Bureau. Quatre thèmes ressortent des séances de travail en commun :

- Faire des jeunes des ambassadeurs de leur environnement (auprès des autres habitants du territoire, auprès des visiteurs...)
- Développer les micro-entreprises en s'appuyant sur les nouvelles technologies liées à l'environnement
- Progresser vers un tourisme plus respectueux ou plus actif dans le domaine de l'environnement (Eco-Tourisme)
- Evaluer les politiques du développement local (en particulier LEADER).

Le Bureau s'est interrogé sur l'opportunité réelle du partenariat au regard des différences territoriales. Il a estimé toutefois que des contextes différents peuvent amener les territoires à se remettre en question. Les services ont été invités à creuser les possibilités de partenariat avec les Finlandais en identifiant la plus-value d'une telle démarche pour le territoire (évolution des pratiques, partenariats financiers, échange culturel...).

### **2°) Leader - Via Francigena - Coopération Chemins d'Europe**

Dans le cadre de la coopération européenne Chemins d'Europe, une réunion s'est déroulée du 27 au 28 avril à Rome afin de préparer la signature de l'accord de coopération. Cette contractualisation devrait intervenir dans le courant d'automne 2009.

Les projets pouvant être financés dans le cadre du programme Leader sont au nombre de trois :

- Les actions communes : doivent être exécutées par l'ensemble des partenaires. Le budget est composé des contributions de tous les partenaires.
- Les actions locales : sont exécutées par un GAL sur son territoire. Le budget est décidé par ce gal (Cas du Pays Lys romane)

- Les autres actions menées par deux gals au moins : Le budget est décidé par ces gals.

Le projet de coopération prévoyait à l'origine que chaque GAL devait contribuer, pour la mise en œuvre des actions communes, pour un montant minimum de 89 000 € (incluant la tva) et la mise en œuvre des réunions pour la coordination générale s'élevant à 11 000 € (incluant la TVA) pour 2009-2013. Ce montant a été jugé trop important et il a été proposé de ramener cette contribution à 50 000 euros (TVA incluse) par GAL, se répartissant entre 11 000 € pour la coordination générale et 39 000 € pour les projets communs. Ce montant prend en compte le FEADER et les contreparties nationales. Cette proposition (de contribuer à hauteur de 50 000 € pour les projets communs) doit être validée par le Comité de programmation du Pays qui se réunira le 11 juin 2009.

## **ANIMATION DU TERRITOIRE**

### **A - Sport et santé**

#### **EPODE - Appel à projets - Convention avec la commune de MONT-BERNENCHON**

Agissant par délégation du Conseil, le Bureau, à l'unanimité, a validé la révision de la subvention EPODE au projet réalisé par la commune de Mont-Bernenchon « Ensemble, goûtons à une vie meilleure » suite à un total des dépenses inférieur au prévisionnel. La subvention à verser est ramenée à 593,82 € représentant 50% de la dépense totale. Monsieur le Président est autorisé à signer la nouvelle convention de partenariat prenant en compte cet ajustement.

### **C - Animation Jeunesse**

Le Bureau est informé du bilan du CAJ lors des vacances de Pâques.

## **AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE L'ESPACE RURAL**

### **1°) Demande de réservation du chapiteau**

Pour faire suite à la demande de réservation du chapiteau par la commune de Ferfay pour la fête champêtre annuelle du Dimanche 17 mai 2009, compte tenu qu'il n'y avait pas de réservation à cette date, le Bureau a émis un avis favorable.

Le chapiteau sera monté le Vendredi 15 mai 2009 et démonté le Lundi 18 mai 2009.

Le lieu de montage est fixé au parking de la salle polyvalente de la cité 3.

## **2°) Lutte contre les rats musqués**

Le Bureau a été informé de la réflexion menée par le GDON de l'arrondissement de Béthune sur la politique de lutte contre le rat musqué à mettre en place.

Le Bureau sera informé des suites de ce dossier dès la réception du courrier du GDON concernant le projet de création d'un poste pour coordonner l'action de lutte contre le rat à l'échelle de l'arrondissement.

## **SERVICES**

### **A - Assainissement**

#### **1°) Point sur programmation Assainissement - Programme Pluriannuel Concerté 2007/2010**

Le Bureau a été informé de la modification de la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie sur l'avenant n°2 qui avait été validé par le Conseil de Communauté en date du 23 février 2009. Aussi cet avenant, suite aux modifications intervenues, devra être représenté pour validation au prochain Conseil de Communauté.

#### **2°) Réseau d'assainissement Rue du Guarbecque à Saint-Venant**

Le Bureau a été informé des difficultés rencontrées sur la mise en œuvre du réseau d'assainissement des eaux usées de la Rue du Guarbecque à Saint-Venant.

En effet, le Bureau de la Communauté Artois-Lys, par délibération en date du 15 Septembre 2008, a acté l'avis de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise Dezellus - 160 rue Léonard de Vinci à Bruay-la-Buissière pour un montant de 264 999,10 €HT soit 316 938,92 €TTC.

Le marché a été notifié à l'entreprise qui a également reçu l'ordre de service de préparation de travaux.

A la suite de la phase de préparation de travaux, il apparaît que l'encombrement du sous-sol en accotement ne permet pas la pose du réseau comme prévu initialement et le réseau d'assainissement devra être posé en chaussée.

Un devis estimatif pour les prestations supplémentaires a été établi et s'élève à 37 828,43 €HT soit 45 242,80 €TTC soit 14,28% d'augmentation.

Des explications ont été demandées au maître d'œuvre, à savoir SANEP, sur ce dysfonctionnement et la Communauté Artois-Lys est actuellement dans l'attente d'une réponse par le maître d'œuvre.

## **C - Eclairage public**

### **Conventions**

Conformément à la délibération prise lors de la séance du Conseil du 18 décembre 2006 qui prévoit les modalités de réalisation des travaux neufs et d'amélioration de réseau d'éclairage public, le Bureau a validé par délibérations les travaux à intervenir sur les communes suivantes :

#### **Commune de Mont-Bernanchon**

- L'amélioration des réseaux d'éclairage public
  - ⇒ Rue basse, route de Béthune, chemin Chocquoy, rue Flandres Dunkerque

#### **Commune de Busnes**

- La réalisation de travaux d'extension de réseaux d'éclairage public  
⇒ Rue du Château

#### **Commune de Robecq**

- L'amélioration des réseaux d'éclairage public
- La réalisation de travaux d'extension de réseaux d'éclairage public  
⇒ Ruelle Marie Jacqueline

#### **Commune de Saint-Floris**

- L'amélioration des réseaux d'éclairage public  
⇒ Rue Delattre, rue de la Lys.

#### **Commune d'Amettes**

- L'amélioration des réseaux d'éclairage public rue basse, chaussée Brunehaut
- La réalisation de travaux d'extension de réseaux d'éclairage public  
⇒ Rue basse, chaussée Brunehaut

### **AFFAIRES GENERALES**

#### **1°) Commission intercommunale sur l'accessibilité aux personnes handicapées**

Il est décidé de satisfaire à cette obligation réglementaire.

En conséquence une commission devra être mise en place et un diagnostic sur l'ensemble du territoire devra être réalisé. Un questionnaire-type sera adressé à Mesdames et Messieurs les Maires.

#### **2°) Emplois aidés**

Le Bureau est invité à réfléchir sur la suite qu'il entend réserver au courrier de Monsieur le Sous-Préfet par lequel il informe les collectivités du financement à 90% des emplois aidés. Les missions, conditions d'accueil et d'accompagnement de ces contrats doivent être pris en compte.

#### **3°) TIC - Portail internet de la Communauté Artois-Lys**

Le Bureau a été informé des différents devis pour le renouvellement du template du portail internet de la Communauté Artois-Lys.

Au vu des prestations équivalentes, les membres du bureau décident de travailler avec le moins disant, la société In-Cité pour un montant de 900 € H.T.

#### 4°) Comité Technique Paritaire

Le compte-rendu du Comité Technique Paritaire du 09 avril 2009 est remis au Bureau.

---

Conformément à l'article R102 du Code des Tribunaux Administratifs et des Cours administratives d'appel, le Tribunal Administratif de LILLE peut être saisi par voie de recours formé contre les présentes délibérations dans un délai de deux mois à compter de leurs publications.